

Suivi de la deuxième évaluation des performances - Sous-Commission 4

<i>Chapitre du rapport</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Direction</i>	<i>PA 4</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Prochaines étapes proposées</i>	<i>Observations</i>	<i>Actions à prendre, ou déjà prises</i>	<i>État d'achèvement après la réunion annuelle</i>
Tendances de l'état de ces espèces non ciblées	4. Le Comité recommande d'appliquer systématiquement l'approche de précaution pour les espèces associées étant donné que les évaluations de ces espèces sont très incertaines et que leur état est souvent méconnu.	PA 4	X	M	Même si la direction est assumée par le PA4, renvoyer au SCRS pour qu'il formule un avis sur la façon d'aider à appliquer une approche de précaution aux espèces non cibles pertinentes.	Cela concerne les espèces associées pertinentes telles que définies dans l'Évaluation		
Espadon de la Méditerranée	30. Le Comité encourage l'ICCAT à intensifier ses efforts aux fins de l'amélioration de la base de données scientifiques et sur les pêcheries pour ce stock. Il approuve la recommandation du SCRS visant à un suivi rapproché de la pêche et à ce que toutes les CPC déclarent de la façon pertinente à l'ICCAT tous les éléments ayant trait à la mortalité de l'espadon de la Méditerranée.	PA 4	X	M	Renvoyer à la Sous-commission 4 afin qu'elle examine les lacunes dans la collecte et la déclaration des données et les moyens de les combler.	Le COC, le SCRS, le Secrétariat et/ou les CPC pourraient également avoir un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la cette Recommandation. Le SCRS va réaliser une évaluation en 2019.		
Makaire bleu et makaire blanc	38. Le Comité appuie le conseil du SCRS selon lequel l'ICCAT devrait encourager activement ou rendre obligatoire l'utilisation d'hameçons circulaires à courbure désaxée dans les pêcheries palangrières afin de réduire la mortalité des makaires remis à l'eau.	PA 4	X	S/M	Renvoyer à la Sous-commission 4 pour examen dans le cadre des discussions sur les mesures de conservation et gestion sur la base des résultats des nouvelles évaluations.	Le COC a élaboré une feuille de contrôle pour contrôler la mise en œuvre	Veillez consulter les commentaires formulés par le groupe d'espèces sur les istiophoridés du SCRS	

Requins	40. Le Comité recommande que l'ICCAT instaure, à titre prioritaire, des limites de capture pour les principales populations de requins, conformément à l'avis du SCRS. Un schéma d'allocation de quotas devrait être élaboré afin d'assurer l'application efficace de cette mesure.	P A 4	X	S/M	Renvoyer à la Sous-commission 4 pour examen sur la base de nouvelles évaluations.	-		
	42. Le Comité se rallie à l'opinion selon laquelle les ailerons des requins devraient être naturellement attachés lors des débarquements pour les motifs invoqués ci-dessus. La pratique du prélèvement des ailerons de requins appliquée à des stocks déjà décimés ou gravement réduits est un autre facteur ayant des répercussions négatives sur les stocks de requins.	P A 4	X	S	Renvoyer à la Sous-commission 4 pour examen et détermination des mesures à prendre	L'origine de cette opinion n'est pas claire dans cet énoncé	Aucun accord sur les projets de proposition jusqu'à présent	
Tortues marines	51. Le Comité rejoint l'avis du SCRS selon lequel la Commission envisage d'adopter certaines mesures, telles que l'utilisation obligatoire d'hameçons circulaires à courbure dans l'axe.	P A 4	X	S	Renvoyer à la Sous-commission 4 pour examen.	Il n'apparaît pas clairement s'il s'agit d'une recommandation du SCRS		
Oiseaux de mer	54. Le Comité félicite l'ICCAT pour les mesures mises en place à ce jour et recommande de poursuivre son engagement à réduire encore davantage la mortalité des oiseaux de mer en perfectionnant les mesures d'atténuation existantes.	P A 4	X	S/M	Renvoyer à la Sous-commission 4 pour examen sur la base de la contribution du SCRS, si cela s'avère nécessaire.		Le Président de la Sous-commission a travaillé avec le Secrétariat pour proposer un projet d'une mesure combinée sous la cote PA4-803 pour examen.	

Collecte et partage des données	6. Le Comité recommande de concevoir un mécanisme permettant aux petits pêcheurs occasionnels ne disposant pas d'allocation de pêche de déclarer leurs captures sans faire l'objet de sanctions.	COC	X	M	Renvoyer au COC, en coopération avec les autres organes pertinents, pour examen ainsi qu'aux Sous-commissions car la question pourrait également être abordée dans le contexte des recommandations de gestion.	Des efforts globaux devraient être coordonnés dans un premier temps par le PWG.	A été inclus pour les makaires, mais pas pour l'espadon	
	6. bis Le Comité conclut que l'ICCAT est très performante en termes de formulaires convenus et de protocoles de collecte de données, mais, en dépit des progrès accomplis, il reste encore beaucoup à faire particulièrement dans le cas des espèces accessoires et des rejets.	SCRS	X	M		-	Veuillez consulter les commentaires formulés par le groupe d'espèces sur les istiophoridés du SCRS	
Programmes de rétablissement	47. Le Comité recommande que l'ICCAT s'éloigne de la gestion réactionnelle actuelle visant à re-rétablir l'état des stocks par des programmes de rétablissement et se rapproche d'une politique plus proactive visant à développer des stratégies de gestion exhaustives à long terme pour les principaux stocks. Ces stratégies de gestion englobent les objectifs de gestion, les règles de contrôle de l'exploitation, la méthode d'évaluation des stocks, les indicateurs des pêcheries et le programme de suivi.	SWGSM	X	S/M	Renvoyer au SWGSM qui réalise déjà actuellement des travaux à ce sujet. Concerne également les futurs travaux des Sous-commissions.		Des règles de contrôle de l'exploitation sont mises en place, mais les espèces relevant de la Sous-commission 4 ne sont pas hautement prioritaires pour la Commission. Des travaux supplémentaires seront réalisés sur la base de l'expérience acquise concernant les espèces de la Sous-commission 2.	